

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1479

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réalisation d'études de rabattement et diffusion multimodales des voyageurs aux gares TER -
Convention de financement avec SYTRAL Mobilités

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1479**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réalisation d'études de rabattement et diffusion multimodales des voyageurs aux gares TER - Convention de financement avec SYTRAL Mobilités

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a engagé, en 2021, des études de rabattement et diffusion multimodales des voyageurs depuis et vers les gares TER situées entre Givors et Perrache (contribution à la démarche mobilités Saint-Etienne-Lyon pilotée par l'État) et dans le Val de Saône (contribution au projet de bus à haut niveau de service -BHNS- Lyon-Trévoux et définition du projet de nouveau P+R à Saint-Germain-au-Mont-d'Or).

Dans le cadre des études de l'Étoile ferroviaire lyonnaise (EFL) pilotée par SNCF Réseau et des réflexions sur le développement du tram-train de l'Ouest lyonnais (TTOL), la Métropole et SYTRAL Mobilités lancent conjointement de nouvelles études de rabattement et diffusion depuis et vers les gares TER sur les autres axes ferroviaires :

- axe Lyon Perrache - Saint-André-le-Gaz : Vénissieux et Saint-Priest,
- axe Villefranche-sur-Saône - Lyon Perrache-Vienne : Saint-Fons, Feyzin et Sérézin-du-Rhône,
- axe Lyon Part-Dieu - Ambérieu-en-Bugey : Crépieux-la-Pape,
- TTOL : Brignais, Chaponost, Francheville, Alaï, Écully la-Demi-Lune, Tassin-la-Demi-Lune, Le Méridien, Charbonnières-les-Bains, Casino Lacroix-Laval, La Tour-de-Salvagny, Charpenay, Lentilly, Fleurieux-sur-L'Arbresle, L'Arbresle, Sain-Bel et Lozanne.

Dans une logique de corridor, ces études portent à la fois sur des gares situées sur le territoire de la Métropole et sur des gares situées sur le périmètre de SYTRAL Mobilités hors Métropole.

La Métropole est autorité organisatrice des mobilités sur son ressort territorial et compétente sur plusieurs actions permettant d'envisager une intervention multimodale de l'intermodalité : parkings-relais tous modes, aménagements de voirie, aménagements cyclables, covoiturage et autopartage.

SYTRAL Mobilités est, depuis le 1^{er} janvier 2022, établissement public sur un périmètre comprenant 13 collectivités dont la Métropole et intervient comme autorité organisatrice des transports urbains et interurbains de personnes et comme coordinateur de la mobilité des territoires lyonnais.

II - Objectifs

Ces études portent l'objectif de développer l'usage du train en créant les conditions favorables au développement des modes actifs et des transports en commun depuis et vers les gares TER, et en régulant l'usage de la voiture particulière.

Les études de rabattement et diffusion multimodales visent à élaborer un plan d'actions pré-opérationnel identifiant les différents moyens de parvenir à une nouvelle répartition modale d'ici 2030.

Plus spécifiquement :

- mieux connaître les pratiques de rabattement et de diffusion actuelles et les attentes avec l'appui d'enquêtes usagers et stationnement,
- évaluer les potentiels de reports modaux à horizon 2030 et élaborer le plan d'actions de chacune des gares en fonction des enjeux validés.

III - Plan de financement

Au titre des compétences de la Métropole, d'une part, et de SYTRAL Mobilités, d'autre part, il est convenu un partenariat de financement entre les 2 structures pour la réalisation des études de rabattement et diffusion multimodales selon le principe comme suit :

- pour les gares situées sur le périmètre exclusif de SYTRAL Mobilités, ce dernier finance 100 % des études,
- pour les gares situées sur le périmètre de la Métropole, il est convenu une participation de 50 % de SYTRAL Mobilités aux côtés d'une participation de 50 % de la Métropole.

La répartition des financements de l'étude est la suivante :

	Métropole (en € TTC)	SYTRAL Mobilités (en € TTC)	Total (en € TTC)
Est	50 051,16	75 076,74	125 127,90
TTOL	43 535,90	137 717,71	181 253,61
Crépieux-la-Pape	12 582,85	12 582,85	25 165,70
Grigny Le Sablon et Vernaison (comptages supplémentaires)	9 408,00	9 408,00	18 816,00
Total	115 577,91	234 785,30	350 363,21

Le montant estimatif du remboursement de frais est estimé à 234 785,30 € TTC (valeur novembre 2022). Ce montant sera ajusté sur la base des coûts réels supportés par la Métropole.

Le remboursement des frais de SYTRAL Mobilités à la Métropole s'effectuera en 2 versements : 50 % du montant prévisionnel de la dépense à la signature de la convention et le solde au rendu final sur la base d'un état des dépenses réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les principes de pilotage des études de rabattement et diffusion multimodales des voyageurs aux gares TER de la région lyonnaise,
- b) - les principes de financement desdites études dans le cadre d'un partenariat entre la Métropole et SYTRAL Mobilités,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et SYTRAL Mobilités.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 350 363,21 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 011 - opération n° 0P08O2880, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 350 363,21 € en 2023.

4° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 234 785,30 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 74 - opération n° 0P08O2880, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 234 785,30 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 25 janvier 2023